

Objet : Note d'orientation stratégique destinée à la Commission des titres d'ingénieur dans le cadre de l'audit de l'EIVP

Délibération du Conseil d'administration du : 3 juillet 2023

Affichée au siège de la Régie :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20230703-DCA2023017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Reçue par le représentant de l'Etat, le

Le Conseil d'administration,

Vu les délibérations du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) à 3°) du 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) et approbation des statuts annexés à celle-ci ;

Vu les statuts de l'EIVP et, notamment, leur article premier ;

Vu le calendrier de renouvellement par la Commission des titres d'ingénieur des accréditations des écoles à délivrer le titre d'ingénieur diplômé ;

Sur proposition de M. le Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Article unique : Le Conseil d'administration approuve la note sur les orientations stratégiques de l'EIVP et autorise le Président du Conseil d'administration à la transmettre à la Commission des titres d'ingénieurs.

